

SEVAD

Syndicat des Editeurs de Vidéo à la Demande

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 2 novembre 2021

LES PLATEFORMES FRANÇAISES DE VIDEO A LA DEMANDE ÉLISENT LEUR NOUVEAU PRÉSIDENT ET DEMANDENT UN CADRE RÉGLEMENTAIRE LEUR PERMETTANT DE SERVIR AU MIEUX LE CINÉMA FRANÇAIS ET SON PUBLIC

Constitué en 2009, le Syndicat des Editeurs de Vidéo à la Demande (SEVAD) a pour mission de dégager les conditions d'un développement ambitieux du marché de la vidéo à la demande dans un modèle économique sain, de rappeler sa contribution à l'économie du cinéma français, et d'engager des actions collectives auprès des pouvoirs publics, ainsi qu'auprès des autres organisations professionnelles.

Les membres adhérents du SEVAD (*) se sont réunis ce jour pour faire le point sur leurs stratégies et pour élire un nouveau Président, suite au souhait de Marc Tessier de se désengager pour raisons personnelles.

Ils remercient chaleureusement Marc Tessier pour le travail accompli depuis 12 ans pour défendre les intérêts d'un secteur d'activité devenu essentiel à l'équilibre de l'économie des médias. De la négociation interprofessionnelle sur la chronologie des médias aux discussions avec les pouvoirs publics, Marc Tessier a apporté au SEVAD sa parfaite connaissance du secteur et a activement contribué à construire un cadre réglementaire qui a permis à la vidéo à la demande de se développer.

A l'heure de l'accélération du déploiement de ces services, **le SEVAD a élu son nouveau bureau : Mathias Hautefort (VIDEOFUTUR), Président ; Bruno Delecour (Filmoline), trésorier ainsi que Anne Pradel (ARTE France Développement), Denis Rostein (LMC) et Bernard Tani (Orange). Marc Tessier est nommé Président d'honneur.**

Avec la mise en place d'un nouveau cadre réglementaire lié à la transposition de la directive SMA et de l'intensification de la concurrence internationale, le SEVAD s'est fixé de nouveaux objectifs, en particulier dans les échanges avec les pouvoirs publics, qui s'articulent autour de trois sujets principaux :

- ✓ Adapter les accords et la réglementation des SMAD à la réalité du marché et à la taille des entreprises, en particulier en terme de chronologie des médias et de modalités de conventionnement des services par l'ARCOM (ex-CSA) ;
- ✓ Promouvoir l'offre légale, diverse et adaptée à tous les publics, à travers des opérations comme la Fête de la VOD, et continuer à lutter contre le piratage ;
- ✓ Revoir les conditions de financement des services de vidéo à la demande, avec des taxes spécifiques (TSV) pesant sur les membres du SEVAD en très forte hausse, alors que les aides automatiques et sélectives du CNC stagnent dans un contexte où un soutien aux plateformes françaises face au GAFAN est indispensable pour développer un secteur d'avenir.

Les plateformes SMAD françaises (VàD et VàDA) sont des contributeurs importants du cinéma français de par leurs versements financiers aux ayants-droits (plus de 50 M€ par an) et également de par l'exposition des œuvres auprès des consommateurs (plus de 20 000 œuvres en ligne). Les périodes de confinement de 2020 et de 2021 ont été particulièrement illustratives de la capacité de ces plateformes à s'adapter rapidement afin de rendre accessible les œuvres dans un très court laps de temps, correspondant à un nouveau besoin de consommation en particulier auprès des jeunes.

Les membres du SEVAD souhaitent recevoir la place qu'ils méritent dans les évolutions réglementaires et financières mises en place par les pouvoirs publics, et en particulier du CNC.

() Le SEVAD est composé des éditeurs de VàD et de VàDA français suivants : ARTE France Développement, Canal VOD, Filmoline (FilmoTV), LaCinetek, LMC (UniversCiné), Orange, Salto, Première Media, Vitis (VIDEOFUTUR).*

Contact SEVAD

Pascal Lechevallier, Délégué général du SEVAD

pascal.lechevallier@videofutur.com

0680060478